

La Compagnie du Sport
6 rue Faure du Serre
BP 80 011 - 05001 GAP Cedex

Tél : 04 92 51 89 10
info@lacompaniedusport.com

www.lacompaniedusport.com

Renseignements particuliers

Sur notre site Internet

Renseignements pour professionnels
appel non surtaxé

Votre conseiller : 04 92 51 89 10
Sur notre site Internet

Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 800 €
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z
Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest,
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances
pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :
AZZURO / Service Réclamations,
BP 80 011, 05001 GAP Cedex
Tél. 04 92 51 35 07

ATTESTATION

VALABLE DU 01/01 AU 31/12/2021

Je soussigné, AZZURO Bernard, Gérant de la Sarl 2ABR Assurances, Agent Général des MMA dont le siège social est sis 10 bd A. OYON, 72000 LE MANS, certifie par la présente que le :

S.N.G.E.A. (Syndicat National des Grimpeurs Encadrant dans les Arbres)
représenté par son Président Sylvain PARIS
Bouysson - 19800 CORREZE

a souscrit un contrat de « **Responsabilité Civile Professionnelle** » actuellement en vigueur sous le numéro **116 309 610** le garantissant pour ses activités de syndicat : **organisation de réunions, d'assemblées, d'actions de formation et d'information, d'animations grand public, publication de différents supports.**

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET RECOURS ET DEFENSE PENALE	€	€
A - RESPONSABILITE CIVILE		
a) Avant livraison : tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus ...	8 000 000 (1)	NEANT
SAUF :		
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 (1)(2)	NEANT
- limités en cas de faute inexcusable à	3 500 000 (1)(3)	NEANT
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs :		
- suite à incendie, explosion, dégât des eaux, autres dommages.....	1 547 550	206
- suite à vol	30 951	206
3) Dommages subis par les biens confiés, y compris les biens meubles loués ou empruntés	206 340	206
Dommages subis par les biens immeubles loués ou empruntés	2 063 400	206
b) Après livraison / responsabilité civile professionnelle : tous dommages confondus	2 579 250 (3)	516
c) Dommages immatériels non consécutifs	1 547 550 (3)	516
d) Dommages causés par des atteintes à l'environnement accidentelles	515 850 (3)	310
B - ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE	31 467	310

(1) Ce montant n'est pas indexé.

(2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation (Art L211.1 du code des Assurances).

(3) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

Cette assurance garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut lui incomber en raison des dommages subis par autrui, y compris les personnes ayant la qualité d'assuré, ainsi que les dommages causés par les personnes remplissant les conditions légales pour enseigner les activités déclarées.

Cette garantie est réputée satisfaisante à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et le décret n° 93-392 du 18 mars 1993 modifié ainsi qu'à l'article L321-7 du code du sport.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Gap, le 10 décembre 2020

AZZURO ASSURANCES

Agent Général MMA - Courtier pour les autres compagnies

Siège : 6 rue Faure du Serre - 05000 GAP

Tél. : 04 92 51 35 07 - Fax : 04 92 53 33 43

LAGARNE : 04 92 65 01 37 - SERRES : 04 92 67 01 32

BARCELONNETTE : 04 92 81 33 38

Sarl 2ABR - Siren 451424477 RCS Gap - N° ORIAS 07003334



Particuliers
Professionnels
Clubs
Fédérations
Organisateurs
Tourisme